

*Le Ministre*

Paris, le 04 SEP. 2019

Nos réf. : TR/2019/D/21486/SMI

Madame, Monsieur,

Depuis dix mois, je m'attache à multiplier les déplacements et les moments d'échange, d'écoute et de partage avec vous et vos représentants, en administration centrale, en services à compétence nationale, dans le réseau déconcentré ou dans les opérateurs, mais aussi avec les partenaires et interlocuteurs du ministère.

Toutes ces rencontres ont été précieuses. La démarche de transformation du ministère dans laquelle je souhaite que nous nous engageons s'est nourrie de ces dix mois d'échanges. Elle se veut une démarche de mobilisation collective, qui doit se décliner autour de quatre grands principes :

- proximité, dans nos échanges et avec les usagers,
- simplicité, de nos modes de travail et de nos procédures,
- audace intellectuelle, dans nos propositions,
- efficacité, dans le service rendu.

Soixante ans après la création du ministère, cette transformation reflète mon ambition de donner aux politiques publiques culturelles plus de force, plus de résonance, plus d'agilité plus de réactivité et plus de proximité pour relever les défis auxquels nous devons répondre : les fractures persistantes dans l'accès à la culture entre les territoires et les âges, le renouvellement de l'accompagnement des artistes et des créateurs, l'inscription dans les territoires de l'ambition culturelle, comme levier de cohésion et d'attractivité, en pleine articulation avec les collectivités territoriale, le développement de l'expertise culturelle à l'international, et, enfin, la transformation numérique qui constitue une opportunité unique au regard des innovations qu'elle permet, aussi bien pour la création et la diffusion que pour l'accès aux œuvres, mais qui dans le même temps bouleversent les modèles économiques et les pratiques culturelles, faisant de notre souveraineté culturelle une question essentielle.

Je souhaite que le ministère soit plus fort, afin de répondre à ces enjeux.

La transformation du ministère s'articule ainsi autour de quatre principales orientations que vous retrouverez plus précisément décrits dans la brochure jointe à ce courrier.

1. Il est d'abord nécessaire de faire évoluer l'administration centrale en la recentrant sur ses missions. Nous avons besoin de directions fortes, pleinement responsabilisées sur la conception, le pilotage, l'animation et l'évaluation des politiques publiques qu'elles portent, afin que nous puissions conduire une action toujours plus adaptée aux enjeux et aux attentes des françaises et des français. En particulier, l'exercice de la tutelle sur les opérateurs et organismes doit accroître sa dimension stratégique. Nous avons aussi besoin d'un secrétariat général fort, recentré sur les fonctions supports, afin de mieux piloter nos moyens et ressources, dans une logique d'engagements de service avec les directions. En son sein, le pilotage des fonctions financières et des ressources humaines du ministère doit encore monter en puissance.

Nous avons également besoin d'un pilotage plus intégré des grands enjeux transversaux auquel le ministère doit répondre : l'action et l'expertise internationales, la transformation numérique du ministère, les études, la prospective et l'évaluation. Le ministère doit surtout pouvoir s'appuyer, dans son organisation, sur une entité incarnant, aux côtés des directions et du secrétariat général, la transmission et l'accès à la culture, la territorialisation de nos politiques, ainsi que la coordination de la politique d'enseignement supérieur et recherche Culture, en articulation étroite avec les différentes directions et délégation générales, ainsi que le secrétariat général du ministère et le CNC.

Dans le même temps, il importe de consolider l'action des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), ainsi que des directions des affaires culturelles (DAC) en outre-mer, qui doivent être investies d'une réelle capacité de décision. C'est tout l'enjeu de la déconcentration des décisions. C'est également l'enjeu d'une coordination accrue de l'action de nos opérateurs dans les territoires avec celle des DRAC et des DAC.

2. Je souhaite ensuite remettre du sens dans les politiques culturelles en remettant l'artiste et le créateur en leur centre, afin de leur redonner tout leur sens, notamment en améliorant la lisibilité de nos dispositifs de soutien à la création et l'accompagnement des parcours des créateurs, de leur formation jusqu'à leur sortie de la vie active. Il importe également de repenser le rôle et les relations des différents acteurs de la politique muséale, afin de repenser notre action pour conserver, mieux mettre en valeur et rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres des musées de France, et notamment celles des collections nationales. Enfin, l'ambition du laboratoire de la francophonie au château de Villers-Cotterêts doit être concrétisée. Elle constitue un exemple emblématique d'engagement de l'Etat au service d'un grand projet territorial visant à doter la langue française d'un laboratoire innovant et unique de diffusion de sa culture.

3. La priorité donnée à la jeunesse au travers de l'objectif fixé par le Président de la République de 100 % des enfants qui devront avoir bénéficié sur le temps scolaire de propositions artistiques et culturelles d'ici 2022 et la montée en puissance de l'expérimentation du pass Culture, application mobile qui offre un accès géolocalisé, facilité et diversifié à la culture avec 500 € par jeune de 18 ans, doit aussi être au cœur de l'action du ministère.

4. Enfin, notre souveraineté culturelle doit être réaffirmée. C'est le sens de la réforme de la loi audiovisuelle de 1986 qui sera examinée par le Parlement début 2020. Elle permettra : d'adapter les règles pour mieux financer la création et y faire contribuer équitablement les acteurs du numérique ; de transposer la directive droits d'auteurs ; de redéfinir le cadre de la régulation et moderniser le rôle et des missions du conseil supérieur de l'audiovisuel ; de définir une nouvelle ambition pour l'audiovisuel public français afin d'en faire une référence en Europe.

J'ai reçu l'ensemble des organisations syndicales et vos représentants début juin pour leur faire part de ces orientations que j'ai également présentées au Comité technique ministériel du 17 juin. De même, j'ai réuni l'encadrement supérieur du ministère, pour une journée de réflexion et de travail autour de ces priorités.

A ces différentes occasions, j'ai pu réaffirmer que l'implication de chacune et chacun d'entre vous dans cette démarche de transformation constitue un enjeu déterminant, car elle nous engage toutes et tous : nous-mêmes, nos métiers et le sens de notre action.

Je souhaite de ce fait que vous toutes et tous soyez étroitement associés à la mise en œuvre de ce plan, dans une démarche participative.

Pour chacun des chantiers qui ont été définis, des chefs de projets ont été désignés. Ils veilleront ainsi à vous écouter et vous informer sur les chantiers dont ils ont la charge en amont des décisions, en lien avec vos encadrants, et sous la supervision étroite des directrices et directeurs d'administration centrale et des directrices et directeurs régionaux.

Ces séquences d'écoute et de partage pourront prendre des formes diverses, selon les habitudes du collectif de travail : cafés de la transformation, ateliers de travail, séminaires, réunions, etc. Elles permettront de prendre en compte votre regard et votre expertise, car vous êtes les premiers connaisseurs de vos métiers.

Les propositions issues de ces travaux feront l'objet d'une concertation avec les représentants du personnel en complément des instances réglementaires. Cette concertation reposera sur le principe d'une réunion mensuelle d'une journée avec les organisations syndicales représentatives qui sera animée par le Secrétaire général.

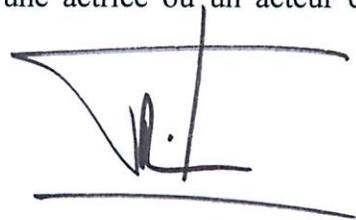
Des dispositifs d'accompagnement pour celles et ceux d'entre vous qui verront leurs missions ou leur positionnement évoluer seront mis en place et adaptés à chaque situation spécifique. Je considère qu'il est essentiel pour le succès de cette démarche que sa mise en œuvre se fasse pour toutes et tous avec clarté, transparence et sérénité.

Cette démarche globale doit nous permettre d'éclairer les décisions et d'engager une dynamique collective ambitieuse.

Pour aboutir, ces chantiers doivent avancer à bon rythme. Je souhaite en particulier que les différentes évolutions du ministère puissent être mises en œuvre dans un calendrier resserré, avec comme cible le 1er janvier 2020, afin que nous puissions rapidement asseoir notre action sur cette nouvelle organisation ministérielle qui doit permettre à chacun et chacune de mieux exercer ses missions.

Vous avez vocation à être, chacune et chacun, une actrice ou un acteur de cette transformation. Je compte sur vous.

*Bien sincèrement,*



Franck RIESTER